

LES CONFERENCES SUR LES LIBERTES ET LES DROITS FONDAMENTAUX

LA FAMILLE ESCLAVE ET L'ARTICLE 47 DU CODE NOIR.

Vendredi 07 mai 2010

PRESENTATION DE LA CONFERENCIERE



*Jacqueline RENIA
Avocat à la Cour
Secrétaire Générale IDHM*

Bonsoir Margaret TANGER

Avocate, Docteur en droit, membre de l'association française des Docteurs en droit et de la Société de Législation comparée.

Bien que n'étant pas à votre première expérience puisque vous avez été la suppléante de Chantal MAIGNAN aux Législatives de 2007, vous apparaissez sur la scène politique lors du débat institutionnel et de la consultation des 10 et 24 janvier 2010. Après avoir été, dites vous "réquisitionnée" par les services préfectoraux en qualité de rapporteur des Etats Généraux de l'Outre-mer qui se sont tenus suite aux mouvements sociaux de février 2009.

Vous avez siégé à l'atelier sur "La Gouvernance, l'évolution institutionnelle et Adaptation des Administrations Centrales".

Vous avez, à la suite de ces Etats Généraux, écrit un Mémoire intitulé "Réflexions sur la gouvernance et l'évolution institutionnelle à La Martinique".

Vous indiquez que, guidée par l'objectivité et libre de toute allégeance, vous vous êtes efforcée de bannir de ce rapport le parti pris, la passion et les préjugés politiques.

Vous concluez, que ce mémoire témoigne "fidèlement de la lucidité de la réflexion populaire qui a présidé à ces Etats Généraux de l'année 2009 sur la base de laquelle nos enfants seront en mesure d'imputer les responsabilités".

Vous êtes aujourd'hui présidente du Parti Chrétien Démocrate de Martinique.

D'une approche timide ou réservée, on découvre en réalité quelqu'un de volontaire et de déterminée, une battante. On n'en attendait pas moins de la sportive que vous êtes aussi. Vous avez, été Présidente de l'association martiniquaise des Arts Martiaux "MARTINIQUE BUDO".

Alors, "Mens sans in corpore sano". Titulaire du Certificat de l'Ecole de Droit de l'Université de Harvard. Spécialiste du Droit de la faillite, vous êtes l'auteur d'un ouvrage sur "La Faillite en Droit Fédéral des Etats-Unis" et de ce fait vous avez été consultée par les Hautes Autorités Nationales lors de la réforme de la loi de Sauvegarde des Entreprises. Votre étude sur "Les Entreprises en difficulté à la Martinique" a reçu le prix du meilleur mémoire.

Vous êtes également une historienne du droit.

Vous démontrez dans un ouvrage de référence "Les Juridictions coloniales devant la Cour de Cassation : 1828 - 1848" comment la Haute Cour de l'ordre judiciaire français a participé à l'action émancipatrice des esclaves des colonies en désavouant le Code Noir édicté par COLBERT.

Et ce soir, vous nous ferez, j'en suis convaincue, une savante prestation sur "La famille esclave et l'article 47 du Code Noir".

Nous vous en remercions.